

amérique latine

PAR

WERNER PROMPER

(7/8)

261

20179

H



extrait de "eglise vivante",
tome XVIII 1966
n° 3-4 mai-août

DIESTSESTRAAT 137 - LEUVEN (BELGIQUE)



AMÉRIQUE LATINE

Le CELAM a dix ans

Le Conseil Episcopal latino-américain (1), depuis son approbation par Pie XII le 2 novembre 1955, s'est réuni annuellement — comme

Dans le nouveau climat de franchise créé par le Concile Vatican II, nous avons cru opportun de reprendre nos chroniques annuelles sur l'Amérique latine, suspendues depuis 1962 (voir les raisons : 1962, 298-300 ; 312 ; 446-450 ; 1965, 466-468). Werner Promper, prêtre du diocèse de Liège, a de nouveau accepté la rédaction de ce chapitre. Ancien secrétaire général du Collège pour l'Amé-

le prévoient les statuts — durant la deuxième semaine de novembre. Nous avons donné en son temps une relation succincte de la 5^e session annuelle, qui s'est tenue à Buenos-Aires en 1960 (2). De 1962 à 1965, les réunions annuelles se sont déroulées à Rome, dans le cadre du concile, avec le concours de représentants de la Commission pontificale pour l'Amérique latine, de Misereor et d'Adveniat. En 1964, à l'occasion de son assemblée générale, le CELAM s'est donné de nouvelles structures, en élargissant et en adaptant ses statuts, qui lui assignent comme tâche principale « de procurer aux conférences épiscopales de l'Amérique latine une aide pastorale et technique dans les différents secteurs de l'apostolat » (Statuts, chap. IV, art. 16). Il y a désormais dix départements (en remplacement des cinq sous-secrétariats qui ont fonctionné jusqu'alors) : 1) Vocations ecclésiastiques, 2) Liturgie, 3) Education, 4) Séminaires, 5) Pastorale, 6) Pastorale universitaire (3), 7) Apostolat des laïcs, 8) Opinion publique, 9) Questions sociales, 10) Catéchèse, mouvement biblique, œcuménisme. Par cette énumération on voit aisément comment le CELAM, dont la fondation anticipa en quelque sorte sur l'esprit du concile, s'est engagé résolument dans la voie de l'adaptation pastorale, souhaitée par Jean XXIII et Paul VI, ainsi que par la plupart des pères conciliaires. Mais il faudra certes encore patienter un certain temps (et même attendre les successeurs de certains évêques), avant que les sages directives élaborées par le personnel compétent et dynamique des différents départements du CELAM passent dans la réalité concrète de l'ensemble des diocèses latino-américains.

rique latine de Louvain, notre collaborateur est depuis 1964 assistant à l'Institut de missiologie de l'Université de Münster, où il a obtenu le doctorat en théologie. Sa thèse *Priesternot in Lateinamerika* a été éditée par le Collège pour l'Amérique latine de Louvain (Tervuursestraat 56 ; 317 p., 150 FB). Nous en avons donné un compte-rendu : 1966, 79.

(1) *Eglise Vivante*, 12, 1960, 316 s. ; *Informations catholiques internationales*, 15-2-1961, 17-26 ; *Notiziario della Pontificia Commissione per l'America Latina*, n° 1, avril 1963, 3 s.

(2) *Eglise Vivante*, 13, 1961, 287 s.

(3) Cf. CELAM gründet ein Universitätsreferat, dans *Herder-Korrespondenz* 20, 1966, 261 s.

Un discours-programme de Paul VI

A l'occasion du dixième anniversaire du CELAM, Paul VI a reçu en audience, le 23 novembre 1965, les évêques de toute l'Amérique latine et leur a adressé un discours-programme (4). Après une brève introduction, le Pape parle d'une façon très réaliste et sobre des perspectives d'avenir de l'Eglise latino-américaine et de la planification indispensable : « Plutôt que de nous prêter à faire une revue du passé, Nous voudrions nous tendre vers l'avenir, spécialement vers les engagements qu'il faudra encore assumer pour consolider, élargir et perfectionner le travail prometteur réalisé jusqu'ici. Le moment est des plus propices, car il coïncide avec la phase finale du Concile œcuménique Vatican II. Vous allez rentrer dans vos diocèses après les rencontres qui à quatre reprises vous ont rassemblés ici et vous ont mis en contact avec les précieuses expériences pastorales des autres confrères dans l'épiscopat. Vous emporterez de nouveaux décrets conciliaires qui seront d'importance capitale pour votre travail quotidien et dont l'application immédiate est confiée à la délicatesse de votre sensibilité pastorale. De plus, ces décrets vous stimuleront et vous affermiront dans vos initiatives, qui ne demeureront plus des réalités isolées, mais seront encadrées dans le renouveau spirituel que l'Eglise a promu à travers le Concile ». Paul VI affirme qu'il connaît et suit la situation de l'Amérique latine dans ses diverses composantes : religieuse, politique, économique et sociale. Il se montre extrêmement bien informé de la situation spécifique de l'Eglise dans ce continent soi-disant catholique, où elle a pour mission d'accueillir dans son sein et d'orienter vers une vie vraiment chrétienne près de 400 millions de nouveaux membres qui, au jugement des experts, y verront le jour avant la fin de ce siècle. L'Eglise a-t-elle au cours de son histoire jamais été confrontée avec une tâche aussi gigantesque ? Aux transformations provoquées par l'explosion démographique viennent s'ajouter le problème de l'intégration des populations rurales comme celui des migrations internes

(4) Voir le texte intégral (original italien) dans *L'Osservatore Romano* du 25-11-1965, 1 s. ; (en traduction espagnole) dans *Boletín informativo del CELAM*, Bogotá, 9, 1965, 4-15 ; (en traduction française, à côté des textes italien, anglais et allemand) dans *Notiziario della Pontificia Commissione per l'America Latina*, n° 6, novembre 1965, 37-44.

et de la concentration urbaine qui en résulte. Et Paul VI de mettre le doigt sur la plaie en constatant sans ambages qu'« il ne manque pas, hélas, encore de gens qui demeurent fermés au souffle innovateur des temps et se montrent dépourvus non seulement de sensibilité humaine, mais aussi d'une vision chrétienne des problèmes qui se débattent autour d'eux ». N'est-il pas triste de devoir faire remarquer dans ce contexte que malheureusement certains cardinaux et évêques qui ont écouté ce grave avertissement de Paul VI et qui se plaisent à évoquer à tort et à travers « la volonté du Saint-Siège » (formule très vague par ailleurs), ne se soient pas senti visés par cette claire constatation du véritable chef visible de l'Église, mais continuent sans scrupules de suivre les versions et les interprétations diluées qu'en proposent souvent les messagers diplomatiques de ce Saint-Siège, en dépassant largement leurs attributions et leur compétence ? Certains évêques font en effet un ultime effort pour maintenir coûte que coûte le statu quo. Ils sont heureusement une minorité, manifestement en perte de vitesse. Dans pas mal de diocèses les prêtres sont menacés de suspense pour toutes sortes de raisons de circonstance, comme par exemple la lecture du livre de Jorge Ortiz (5), le fait de voyager, sans permission expresse de l'Ordinaire, au diocèse voisin mis au diapason du concile, etc. Dans tel diocèse il était défendu *sub gravi* aux jeunes filles et aux femmes de monter à cheval en pantalons. Cette disposition a été supprimée il y a quelques années. Heureusement cette catégorie de prélats se fait de plus en plus rare et à la longue ne pourra se maintenir en face de nombreux diocésains, prêtres et laïcs, qui prennent hardiment leurs responsabilités, quand ils se rendent compte qu'ils sont obligés de parler et d'agir, afin d'obtenir que les directives conciliaires passent dans la réalité concrète. C'est ainsi que tout a été mis en œuvre pour faire échouer le plan (inopportun au jugement des experts de la sociologie religieuse et de la théologie pastorale), conçu en 1964, de construire une cathédrale dans l'ancienne capitale du Brésil. Nous nous limitons à cet

(5) Jorge Ortiz Amaya, *El sacerdote de mañana*, Ediciones Carlos Lohlé, Casilla 3097, Buenos Aires 1964. La présente chronique n'est pas l'endroit pour discuter le contenu de ce livre, qui est répandu ouvertement dans la plupart des diocèses et qui a même été commenté par le président de tel grand séminaire vraiment « en état de concile ».

exemple, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et est du domaine public (6).

Paul VI demande également « de faire disparaître les disproportions qui, dans bien des cas, existent entre le nombre des prêtres employés dans les grandes villes et celui des prêtres qui travaillent dans l'intérieur ». Nous en avons déjà parlé dans cette revue, avec quelques statistiques à l'appui (7).

L'Eglise doit promouvoir la réforme agraire

Le problème de la réforme agraire en Amérique latine est certes une question fort complexe et délicate. Nous en avons parlé dans notre dernière chronique (8), ce qui a déplu à certains évêques latino-américains, qui ont réagi vivement. Le pape en parle explicitement dans son discours. Comme le problème de la réforme agraire est un problème fondamental pour le développement matériel et spirituel des masses rurales latino-américaines, nous estimons devoir mettre en relief les paroles du Pasteur suprême à ce sujet. Le pape ne donne pas de chiffres, nous n'en donnons plus non plus. Mais il pose clairement la question de savoir « si l'Eglise a toujours utilisé ses biens pour la communauté et ne s'est pas laissée alourdir en quelques endroits de biens temporels improductifs, de terres particulièrement, qui aujourd'hui n'ont plus le rôle qu'ils avaient jadis et auxquels il serait sage de donner un meilleur emploi ». Suivent des éloges pour les évêques « qui ont déjà mis à la disposition des plus nécessiteux de leurs fidèles de grandes propriétés terriennes de l'Eglise, en vue d'une production rationnelle, et se sont ainsi engagés à suivre le

(6) Eine nutzlose Kathedrale für Rio de Janeiro, dans *Herder-Korrespondenz* 20, 1966, 16 s. ; Lettre de Mgr FRANCISCO BESSA (Rio de Janeiro), directeur du *Comité des relations publiques pour la construction de la cathédrale*, *ibid.* 197 s. ; FRANZ SANDHERR, *Der Kathedralbau von Rio*, *ibid.* 294. — On sait par ailleurs que Mgr DAMMERT, évêque de Cajamarca (Pérou), avait demandé au Congrès d'affecter au soulagement de la misère les sommes octroyées pour la restauration de la cathédrale et que Mgr EUGENIO SALES, quand il avait été nommé administrateur apostolique de Natal, avait immédiatement fait arrêter les travaux de construction d'une nouvelle cathédrale, en cours depuis de nombreuses années, afin de se dédier aussitôt aux œuvres sociales les plus urgentes.

(7) 12, 1960, 319 s.

(8) 1961, 289 ; cf. 1965-466-468.

processus de transformation agraire (9). Herbert Wendt a-t-il tort quand il écrit au sujet de la révolution mexicaine que l'Eglise catholique arrivait en tête de tous les grands propriétaires terriens en possédant environ un tiers de toutes les terres arables du pays et que la résistance que l'Eglise opposait à toute réforme agraire fut une des causes principales de la persécution de l'Eglise durant la révolution et des tendances anticléricales, qui se font encore sentir aujourd'hui (10) ?

Ensuite Paul VI s'étend longuement sur la nécessité d'une pastorale d'ensemble, adaptée aux exigences des temps actuels, que les travaux des experts de la sociologie religieuse aident à mieux connaître. Cette pastorale d'ensemble doit englober tous les secteurs de l'apostolat du clergé, des religieux et des laïcs.

Elargissement de la Commission pontificale

Le 30 novembre 1963, au cours de l'inauguration des nouveaux bâtiments du Collège Pio Latino (fondé en 1857) à Rome (Via Aurelia 511), Paul VI annonça publiquement l'établissement d'un *Conseil général* au sein de la *Commission pontificale pour l'Amérique latine* (CAL). Ce Conseil est formé par certains membres (président, vice-président, trésorier) de la Commission pontificale pour l'Amérique latine, les présidents des dix départements du CELAM et les évêques délégués des différentes conférences épiscopales de l'Europe et de l'Amérique du Nord qui aident l'Eglise latino-américaine (11). Etabli pour faciliter la coordination des efforts déployés de toutes parts en faveur de l'Amérique latine, ce nouveau Conseil a tenu sa première session les 9 et 23 octobre et le 19 novembre 1964. A cette occasion, il fut suggéré que les évêques latino-américains, le CELAM et les organismes d'aide formulent leurs points de vue. Ces propositions furent examinées par un comité d'études, qui a préparé un texte. Ce texte a été revu par une commission ad hoc et approuvé par le Con-

(9) Voir un résumé de ces initiatives dans W. PROMPER, *Priesternot in Lateinamerika*, Louvain, 1965, 211-213.

(10) HERBERT WENDT, *Der schwarz-weiß-rote Kontinent. Lateinamerika - Reformen und Rebellen*. Gerhard Stalling-Verlag, Oldenburg 1964, p. 32. Cf. notre compte rendu dans *Priester und Mission (Aachen)*, 1965, 253-255.

(11) *Annuario Pontificio* 1966, 1011 s., 1397.

seil général de la Commission pontificale pour l'Amérique latine (COGECAL), lors de sa deuxième session, le 19 novembre 1965. Il s'agit d'un document remarquable intitulé *Planification et coordination de l'aide en personnel à l'Eglise en Amérique latine*, qui a été publié récemment (12). Les cinq parties de ce document spécifient que la planification doit être faite en fonction d'une pastorale d'ensemble, en intégrant toutes les forces apostoliques et en coordonnant toutes les demandes d'aide ; la planification doit se faire également selon des critères bien définis et répondre aux besoins les plus urgents ; elle doit encore se faire en promouvant les moyens de coordination. Un appendice souligne que la planification de l'aide en personnel doit se coordonner et se relier à la planification de l'aide économique.

Deux séminaires pour les missions étrangères

Miguel Angel Builes (évêque de Santa Rosa de Osos, Colombie, depuis 1924) fonda en 1927 le Séminaire Saint-François-Xavier des Missions étrangères, à Yarumal. En 1939, la Congrégation de la Propagande plaça ce séminaire sous sa dépendance et l'érigea en séminaire pontifical (13). L'Institut de Yarumal compte actuellement 120 prêtres, plus de 30 frères, 90 séminaristes et une vingtaine de novices. Il a pris à sa charge, en Colombie, deux vicariats (Buena-ventura et Istmina) et deux préfectures (Arauca et Mitú) apostoliques. Ce fut une joie extraordinaire pour les missionnaires de Yarumal, lorsque la Propagande leur confia, en 1962, un premier territoire de mission au-delà des frontières de la Colombie, dans le diocèse de Mahagi, au Congo. Une dizaine de missionnaires étaient sur le point de s'embarquer (14), quand parvint la nouvelle de Rome que (durant la 2^e session du Concile) la plupart des évêques colombiens avaient protesté vigoureusement auprès des autorités de la Propagande, afin de maintenir ce personnel en Colombie, où l'on manque de prêtres. Ce fut une très grande déception au Séminaire du Yaru-

(12) *Notiziario della Pontificia Commissione per l'America Latina*, n° 7, mars 1966, 25-30.

(13) E. LONDOÑO, Educación misionera en Colombia, dans *Anuario del Seminario de Medellín*, 1941, 15-17.

(14) Misioneros Javieres de Yarumal viajan al Congo, su primera misión extranjera, dans *Boletín informativo del CELAM*, 7, 1963, 49 s.

mal, qui ne jouit malheureusement pas de l'appui unanime de l'épiscopat colombien, comme c'est au contraire le cas pour le Séminaire des missions de Guadalupe (Mexico), fondé par l'épiscopat mexicain, en 1949. Le Séminaire de Guadalupe compte actuellement 15 prêtres en Corée, 6 au Japon et 4 au Kenya. Il est souhaitable qu'en dépit du manque de prêtres dont souffre l'Amérique latine, certains de ses pays participent à l'effort missionnaire de l'Eglise universelle. En vertu du principe de collégialité des évêques, remis en lumière par le Concile Vatican II, les conférences épiscopales latino-américaines devraient considérer sérieusement leur devoir d'envoyer un petit contingent de prêtres dans les continents à évangéliser. Si les actions menées en faveur des vocations sacerdotales et religieuses pouvaient ne pas négliger ce motif de la mission de l'Amérique latine au sein de l'Eglise universelle, elles seraient sans doute davantage couronnées de succès. L'afflux de la jeunesse colombienne vers le Séminaire des missions étrangères de Yarumal en fournit une preuve éclatante (15).

Les prélatures négligées du Brésil (16)

Une quarantaine des quatre-vingt-dix prélatures qui existent dans l'Eglise catholique ont été établies au Brésil, depuis 1911. Bien que ces circonscriptions ressemblent à de véritables territoires de mission, peuplés en majeure partie par des non-chrétiens, elles ne relèvent pas de la Propagande, et ce pour des raisons de susceptibilité nationale, car le Brésil est la nation qui compte le plus grand nombre de baptisés catholiques et ne veut pas admettre officiellement des régions de mission sur son territoire. Il semble également que le vieux conflit opposant la Congrégation de la Propagande au patronat portugais y soit pour quelque chose. Il paraît de toute façon absurde que ces vastes territoires tropicaux du Brésil, qui effectivement doivent être rangés parmi les missions les plus difficiles du monde à tous points de vue, soient abandonnés à eux-mêmes et privés de tous les subsides qui reviennent aux territoires de missions juridi-

(15) Cf. J. BECKMANN, *Weltkirche und Weltreligionen*, Herder, Freiburg i. B. 1960, 142.

(16) AFONSO MARIA UNGARELLI, *The Neglected Prelatures*, dans *World-mission*, New York, Fall 1965, 70-74.

quement établis comme tels, tandis que les régions environnantes et similaires du Venezuela, de la Colombie, de l'Equateur, du Pérou, de la Bolivie et du Paraguay, formant 35 vicariats et 9 préfectures apostoliques, dépendent de la Propagande et jouissent du statut légal qui en découle, leur octroyant surtout d'importants subsides administrés par cet organisme pontifical. Il serait grand temps de reconsidérer le statut officiel de ces territoires. Le décret conciliaire sur l'activité missionnaire de l'Eglise dit textuellement (art. 6, note 15) : « Dans cette notion de l'activité missionnaire sont incluses en toute réalité, comme il est évident, même ces parties de l'Amérique latine dans lesquelles n'existe pas de hiérarchie propre, et où ne se trouvent ni une maturité de vie chrétienne ni une prédication suffisante de l'Évangile. La question de savoir si ces territoires sont reconnus de fait par le Saint-Siège comme des territoires missionnaires, n'est pas du ressort du Concile. C'est pourquoi relativement au lien entre la notion de l'activité missionnaire et certains territoires déterminés, on dit à juste titre que cette activité s'exerce « d'ordinaire » (plerumque) dans des territoires déterminés reconnus par le Saint-Siège ».

A propos du pouvoir excessif des nonces

Plus on parcourt l'Amérique et prend contact avec les personnalités et les organismes ecclésiastiques les plus divers, plus on se pose de questions sur le pouvoir excessif que s'attribuent certains nonces apostoliques. Toute une nation peut souffrir dans son développement spirituel parce que sa vie chrétienne reste sclérosée à cause d'un conservatisme exagéré, maintenu par un nonce, dont on ne le sait que trop, dépendent en grande partie les nominations des évêques. Il est évident que si de fortes personnalités sont écartées systématiquement à l'occasion de vacances de certains sièges et si au contraire des conservateurs d'une grande déférence pour le nonce, mais dépourvus d'esprit d'initiative et de dynamisme conciliaire, sont promus à l'épiscopat, tout progrès peut se trouver arrêté pour plusieurs décades. Tout en laissant entière la question théologique de l'origine des pouvoirs épiscopaux, abordée par Luis Eduardo Henríquez, évêque auxiliaire de Caracas, lors d'une intervention à la 49^e Congrégation générale du concile,

le 16 octobre 1963, il est hautement souhaitable que se réalise le vœu exprimé par Henríquez, au nom de cinq évêques vénézuéliens, que les nonces n'assistent plus aux conférences épiscopales. On se rappelle d'ailleurs la remarquable intervention de Mgr Joachim Ammann, O.S.B., à cette même Congrégation générale, où il demandait si l'institution des nonciatures apostoliques doit être considérée comme une tradition vénérable et digne de respect ou bien comme une de ces rides qui projettent leur ombre sur le visage de l'Eglise et que Jean XXIII et Paul VI ont manifesté le désir d'effacer. L'institution des nonciatures ferait apparaître l'Eglise, aux gens du monde, comme semblable aux puissances politiques. La tâche des nonces pourrait être remplie par les présidents des conférences épiscopales ou les patriarches, qui ont, entre autres, une connaissance plus approfondie de la langue, de la culture, de l'histoire, de la vie sociale, politique et religieuse de leurs pays respectifs que ne pourrait l'avoir le diplomate le plus génial venu de l'extérieur. Cette tâche pourrait aussi être confiée à des laïcs compétents. Ammann pose ensuite la question s'il ne faut pas avoir plus de confiance dans les dons du Saint-Esprit octroyés aux évêques que dans la meilleure formation diplomatique.

On a parlé assez des lamentables complications provoquées en Uruguay par Mgr Raffaele Forni, qui a dû être rappelé à Rome (17) et (selon l'*Annuario Pontificio* 1966, p. 973) est mis à la disposition de la Secrétairerie d'Etat. Heureusement il a eu en Mgr Alfredo Bruniera un remarquable successeur à Montevideo, de même qu'il y a quelques années à Caracas, en la personne de Mgr Luigi Dadaglio, dont on ne dit que du bien dans tout le Venezuela. A Bogotá et à Lima, les nonces ont fait pression sur les librairies qui distribuent les *Informations catholiques internationales* (publiées à Mexico en traduction espagnole), afin d'extorquer les listes des abonnés (en se basant, comme on dit partout, sur une indication discrète du « Saint-Siège »). A l'entrée du nouveau séminaire national de Cochabamba (Bolivie), inauguré en mai 1965, le nonce a personnellement fait apposer une plaque commémorative (d'un mètre de hauteur), dont le texte débute ainsi : « Siendo Sumo Pontifice Paulo VI, siendo Nuncio apostólico... »

Il serait facile de multiplier ce genre d'anecdotes au sujet des

(17) *Informations catholiques internationales*, 1-11-1965, 21.

nonces. Ne serait-il pas temps de réviser leur statut et d'internationaliser leur corps ?

■

Une réflexion protestante vient corroborer une constatation faite plus haut : « L'Eglise catholique romaine a continué ses efforts d'aggiornamento. Attitudes et interprétations vis-à-vis du concile du Vatican sont diverses, même dans des diocèses voisins. Ceci rend possible une amélioration visible des relations avec les autres Eglises chrétiennes, mais est aussi la cause d'une grande insécurité dans ces relations. Il est impossible de dire quelle ligne suivra le prochain évêque » (18).

Comme les catholiques, les protestants font un effort pour coordonner de mieux en mieux leur action au plan de l'Amérique latine dans son ensemble. Prévue dès 1961 par la 2^e Conférence évangélique d'Amérique latine, une Commission pour l'Unité évangélique, groupant les conseils nationaux et les organisations confessionnelles diverses, a été définitivement formée en 1965.

Un Institut de recherches évangéliques, également au service des diverses églises, a été créé au BRÉSIL en mai 1965 ; dans ce même pays, en octobre, une conférence tenue à Sao Paulo a étudié le caractère complémentaire des églises historiques et des églises pentecôtistes.

A l'occasion d'un congrès qui doit se tenir en août 1966, la Fédération des Eglises évangéliques de l'URUGUAY s'efforce d'atteindre les groupes qui lui restent encore extérieurs, en vue d'une action missionnaire commune.

Un progrès du même genre est réalisé au CHILI, où l'Eglise méthodiste pentecôtiste, forte de 600.000 membres, s'est affiliée au Conseil des Eglises.

En EQUATEUR également, une Eglise évangélique unie est née de l'union de l'Eglise des Frères avec la Mission Indienne Unie qui rassemblait déjà quatre dénominations différentes ; l'importance numérique de l'Eglise unie est faible ; c'est l'union elle-même qui est importante par l'orientation dont elle témoigne.

(18) *International Review of Missions*, 1966, jan., p. 64.

